

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 10
Votants : 10 + 3 pouvoirs

Jeudi 24 octobre 2019 à 20 h 30, par suite d'une convocation en date du 10/10/2019, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BARBA**, Maire.

Présents : BARBA Thierry, BRIANCON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, CHARTON Régis, BAUME Jacqueline, MIKOLAJEK François, BRIE Ludovic, JEANNIOT Pascal, DELBART Michel.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : MARIZY Christian à REMIOT Jean-Pierre, GOHIEZ Joël à BRIANCON Thierry JAHYER Dominique à JEANNIOT Pascal

Absente : PUPPINI Sandrine,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire : REMIOT Jean-Pierre

n° 2019.30 : Grand Reims : enquête publique ABF

Le maire a reçu un courrier (c arr 1790) du Grand Reims le 23 octobre 2019 pour le périmètre des Abords de Ville en Tardenois. Le 26 septembre 2019. La communauté urbaine du Grand Reims a émis un avis favorable à la création d'un périmètre délimité des abords de l'église Saint-Laurent de Ville-en-Tardenois.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

autorise le maire à signer le document destiné au Préfet de Région pour procéder à l'enquête publique sur le projet de périmètre délimité des abords.

Pour copie conforme.

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent document :

- reçu par M. le Sous-préfet de REIMS le (voir cachet SP)
- publié ou notifié le 25/10/2019.

Fait à Ville en Tardenois.

Le Maire, Thierry BARBA.

